

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

# Les déserts médicaux

## Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

**Jean-Luc Bennahmias** : « Je voudrais saluer ici cette grande première. Pour la première fois notre assemblée a pris en compte des pétitions citoyennes sans qu'elles atteignent pour autant les 500 000 signatures, seuil légal de leur prise en compte. Je pense que nous devons faire de cette première expérience, un exemple de liaison de notre assemblée représentant la société civile organisée avec la société civile des réseaux sociaux.

Dans le cadre du CESE du futur, chacun, chacune voit bien quels bénéfices notre assemblée peut tirer de cette liaison sans en nier les complexités et difficultés inhérentes à ce que sont les réseaux sociaux. Nos propres organisations, nos adhérents sont eux-mêmes des utilisateurs, voir des initiateurs de ces pétitions. Alors oui félicitons nous de cette première qui je l'espère en appelle d'autres.

J'en viens maintenant aux déserts médicaux. Je salue comme il se doit les participants et participantes à cette commission temporaire. Mais nous voyons une fois de plus les difficultés à travailler dans l'urgence :

- alors que Madame la ministre a déjà rendu sa feuille de route il y a deux mois ;
- alors que de nombreuses organisations, souvent membres du CESE ont déjà fait part, et c'est leurs prérogatives, de leurs propositions ;
- alors que la cour des comptes a publié un rapport sans concessions et aux propositions radicales et autoritaires, notre avis paraît alors bien pâlot, à l'image souvent, nous le savons tous, des compromis qui font « la saveur » de notre assemblée.

Je prends un exemple : préconisation n°4 « en l'absence de résorption des déserts médicaux dans 3 ans ... » Pourquoi pas 2 ou 4ans ! Donc dans 3 ans le CESE sera d'accord avec la Cour des comptes puisque les déserts médicaux n'auront malheureusement pas tous disparus dans 3 ans, CQFD!

Quelques mots pour finir sur les quelques manques de cet avis, en premier l'absence de propositions visibles des pétitionnaires auditionné.e.s, nous devons plus montrer que nous prenons en compte leur mobilisation, leur expertise, en deuxième insister plus fortement encore pour les professionnels de la santé et les usagers sur l'intérêt des maisons de santé, au-delà du partage d'un local, d'un secrétariat, l'humain d'abord : ne pas se sentir isolé, former une équipe, être solidaire, quel que soit le désert c'est important.

Malgré ses limites je voterai cet avis. »

**Patrick Molinoz** : « Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux mais pour certains c'est plus dur » disait Coluche. Cette affirmation est de plus en plus vraie en ce qui concerne l'accès aux soins des Français.

Territoires ruraux, zones urbaines ultra sensibles, centre-ville sans médecin de secteur 1, les déserts médicaux progressent partout en métropole et en outre-mer... sans que les innombrables mesures incitatives, financières et fiscales pour l'essentiel, ne parviennent à enrayer le phénomène...

Ce constat partagé imposait que le cœur de notre avis pose clairement la question de la liberté d'installation pour proposer le meilleur positionnement du curseur entre la liberté (qui a ma préférence) et la contrainte...

Il aurait fallu dire qu'il n'y a pas de liberté sans responsabilité ! Et que la responsabilité collective des professionnels de santé c'est de soigner tous les Français, quel que soit leur lieu de résidence ou leur revenu.

La très mauvaise répartition géographique des médecins généralistes notamment prouve, qu'en la matière, la responsabilité n'a pas accompagné la liberté.

Cette absence de responsabilité collective étant avérée, c'est la liberté individuelle totale d'installation qu'aurait dû interroger notre avis... afin de proposer des pistes pour sécuriser les professionnels et prévoir, face aux incitations, des obligations claires...

Mais rares sont ceux qui, comme la Cour des Comptes il y a quelques jours (qui évalue, pardon du peu, entre 1 et 3 milliards d'euros le surcoût lié à la mauvaise répartition des professionnels de santé), rares sont ceux qui osent remettre en cause le dogme de la liberté d'installation.

Partout c'est la même « petite musique », bien rodée depuis des années, qui prévaut : ne nous imposez rien et nous ne demanderons rien, l'argent n'est pas un enjeu, les médecins veulent qu'on leur fiche la paix... dormez tranquille bonnes gens nous nous occupons de tout...

... mais à la fin ce sont toujours des aides qui arrivent et s'additionnent aux précédentes, sans contrepartie, sans considération pour les autres professionnels de santé, et, surtout, sans résultat... car de fait les déserts progressent partout cette année !

... et donc à la fin, après que notre commission a entendu une majorité de médecins, un seul paramédical et à peine les collectivités, notre avis, coincé entre le rapport sénatorial de juillet, les annonces gouvernementales d'octobre et le travail de la Cour des Comptes de novembre, tourne en rond... Il copie les orientations du gouvernement, pioche dans les propositions sénatoriales et... propose des aides financières immédiates...

Et c'est seulement pour demain, ou après-demain (dans 3 ans ou plus...), peut-être, si rien ne va mieux, quand on aura évalué ce qui l'a déjà été 10 fois, que d'autres mesures pourront être envisagées...

Alors aujourd'hui, pour la première fois, l'avis qui nous est proposé ne me semble pas digne de notre institution et encore moins des enjeux considérables que soulève, pour des millions de Français, le développement des déserts médicaux parce qu'il ne répond pas à la question de l'obligation de servir le Pays qui devrait, à l'avenir, fonder l'engagement des médecins !

Mes chers collègues, si le CESE veut réaffirmer son utilité il nous faut, parfois, ne pas masquer les dissensus et oser faire des propositions qui bousculent l'ordre établi, avec comme seul objectif l'amélioration de l'Homme et de la société, c'est à dire la défense de l'intérêt général qui n'est pas la somme des intérêts particuliers. Je voterai contre cet avis. »